

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 9 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 09 minutes du matin, Poste.
6 — 45 — (pour Angers seulement) Omn.
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
1 — 33 — — soir, Omnibus-Mixte.
4 — 19 — — Express.
7 — 22 — — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 20 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
12 — 38 — — Omnibus-Mixte.
4 — 44 — — soir, Omnibus.
10 — 30 — — Poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 30 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Documents Officiels.

DÉCRET RELATIF A LA PROROGATION DES EFFETS DE COMMERCE.

Le Gouvernement de la défense nationale
Décrète :

Les prorogations de délai accordées par l'article 1^{er} de la loi du 15 août 1870, et par le décret du 10 septembre 1870 ne seront pas applicables aux effets de commerce qui seront créés postérieurement au 14 octobre courant.

Fait à Tours, le 5 octobre 1870.

CIRCULAIRE DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

Tours, le 4 octobre 1870.

Monsieur le Préfet,

La question du vote au canton commence à émouvoir et à passionner. C'est un terrain de bataille classique et tout-à-fait connu entre les républicains et les partisans de la monarchie. Si vous voulez vous édifier sur ce sujet, vous n'aurez qu'à relire la discussion de la loi de 1849.

Quant à nous, ce qui nous a préoccupés le plus, je l'ai dit dans ma circulaire, et je vous le redis, c'est la loyauté du scrutin, et il nous a paru que cette loyauté serait d'autant moins contestable, que l'urne se trouverait placée dans un centre plus considérable et mieux éclairé. De là le vote au canton.

A cela, il y a des objections que je n'ignore point. La principale est que les électeurs les plus éloignés du scrutin ne pourront pas voter commodément. Mais, hélas ! il ne s'agit point de nos aises, il s'agit de la patrie ; et, en comparaison avec cet intérêt, la commodité électorale est de peu d'importance.

Cependant, partout où les électeurs auraient à franchir des distances trop considérables ; partout où il y aurait excès ou encombrement sur un point donné, vous n'oublierez pas que vous pouvez faire deux ou trois sections dans la même circonscription cantonale. Si ces inconvénients sont tels que deux ou trois sections ne suffisent point, vous voudrez bien m'en référer. Je vous autoriserai à en créer un plus grand nombre.

Quant aux territoires occupés ou menacés par l'ennemi, vous leur donnerez les facilités les plus larges, et, au besoin, les plus exceptionnelles. Là, vous pourrez non-seulement faire voter à la commune, mais par fractions de commune et au hameau. C'est bien le moins que nous devions aux départements envahis.

Agréé, etc.

Le directeur général délégué, chargé du département de l'intérieur,

CLÉMENT LAURIER.

Le garde des sceaux, ministre de la justice, ministre de la guerre par intérim, vient d'adresser la circulaire suivante :

Tours, le 4 octobre 1870.

A MM. les généraux commandant les divisions et subdivisions territoriales et actives ;
Les chefs de corps de toutes armes de l'armée active ;

Les chefs de corps de la garde nationale mobile ;

Les chefs de corps des francs-tireurs.

Messieurs,

Un décret, en date du 2 octobre courant, a prescrit la création, dans les divisions actives et dans les corps de troupes détachés, de la force d'un bataillon au moins, marchant isolément, de cours martiales destinées à remplacer momentanément les conseils de guerre institués par le code de justice militaire.

Ce décret, devant être immédiatement exécuté, veuillez prendre sans retard les mesures nécessaires pour qu'il soit imprimé et affiché partout où besoin sera, et pour qu'il en soit donné lecture aux troupes sous vos ordres.

Vous remarquerez que les jugements prononcés par les cours martiales ne peuvent être attaqués ni par recours en révision, ni par pourvoi en cassation, et doivent être exécutés le lendemain matin du jour où ils ont été rendus. Dès lors, et même dans le cas de condamnation à mort, vous n'aurez pas à m'en référer ; vous aurez seulement à me faire connaître, dans les vingt-quatre heures, les exécutions qui auront eu lieu.

Les membres de cours martiales seront nommés, dans la division active, par le général commandant, et dans un détachement de troupe, isolé et de la force d'un bataillon au moins, par le commandant de ce détachement.

Je n'ai pas besoin de vous dire que, comme sous l'empire du code de justice militaire, tout condamné aux travaux publics devra être conduit à la parade, et que les peines des travaux forcés, de la détention et de la réclusion entraînent de plein droit la dégradation militaire.

En ce qui concerne la juridiction des prévôtés, elle est la même que celle établie par le code de justice militaire, auquel vous pourrez vous reporter.

Recevez, Messieurs, etc.

Chronique Politique.

L'ITALIE RÉCLAME NICE.

Nous avons signalé la revendication singulière d'une partie de la Savoie par la Suisse, encouragée secrètement par la Prusse à mettre en avant des prétentions de ce genre.

En même temps, dit le Français, les Italiens songent à nous reprendre Nice ; ils intriguent dans ce but, ils travaillent la population, et déjà ils tiennent des bersagliers sur la frontière, tout prêts à entrer si une occasion favorable se présente.

Nice a commencé par se déclarer ville libre et indépendante... dans les clubs. Les Français n'étaient pas admis dans ces réunions, et, afin qu'il n'y eût pas d'équivoque, la seule langue admise dans ces clubs était le niçois.

Une députation niçoise s'est ensuite rendue à Florence et présentée chez le ministre des affaires étrangères d'Italie, à qui elle a déclaré que les habitants de Nice étaient fatigués de supporter plus longtemps le joug tyrannique de la France ; que, dans les dernières élections municipales, pas un seul Français n'avait été nommé, que l'annexion de Nice à l'Italie était indispensable, et que si le gouvernement italien ne la favorisait pas, l'œuvre suivrait révolutionnairement son cours au moyen des sociétés secrètes.

Le cabinet de Florence n'a pas encore osé répondre ; mais, nous le répétons, des bersagliers sont venus s'établir à Vintimiglia, extrême frontière italienne, touchant à Menton.

On a essayé de dire qu'ils avaient été envoyés à ce poste à cause des prisonniers que l'on avait mis en liberté à Nice, et pour les empêcher de passer la frontière ; mais la masse de la population ne s'y est pas laissé prendre, et elle ne voit là qu'un indice du secret désir qu'a le gouvernement italien de profiter des circonstances pour reprendre son ancienne possession.

Quant au comté de Nice, la France a dépensé pour lui, depuis dix ans, plus de soixante-cinq millions de francs en travaux et améliorations de tout genre. On en voit aujourd'hui la récompense.

Par suite de ces faits, l'état du siège dans toute sa rigueur vient d'être appliqué au département des Alpes-Maritimes. Les troupes casernées à Villefranche, toute la gendarmerie des environs, et des marins de l'Etat sont entrés à Nice pour y maintenir notre autorité menacée.

Voilà où nous en sommes ! De toutes parts, on vient donner des coups de pieds au lion abattu ! Mais il se relèvera, et tôt ou tard fera repentir de leur insolence ceux qui bravent et insultent à son infortune !

DÉFINIS-NOUS.

L'avis suivant a été communiqué au *Mémorial de la Loire*, par la préfecture de Saint-Étienne. Il doit être reproduit :

« On nous écrit d'Angleterre :

« Nous appelons votre attention sur de nombreux agents prussiens partant d'ici pour se rendre dans les villes de France qui ont voté des fonds pour l'armement.

« Leur but est d'offrir des armes aux municipalités, de les lier par des contrats illusoire et de retarder ainsi autant que possible les efforts qu'elles font au sujet de la défense nationale. »

On mande de Vienne, le 5 octobre :

« Les Prussiens considèrent Metz comme encore complètement approvisionné pour deux mois.

« Une correspondance prussienne de Berlin dit qu'aux armées disponibles depuis la prise de Strasbourg incombe la tâche d'occuper la Haute-Alsace, Mulhouse, Colmar, de prendre Belfort, Sehelestadt, Neubrisack ; après l'accomplissement de cette tâche, de courte durée, elles pourront pénétrer dans l'intérieur de la France.

COMBAT DE TOURY.

Chevilly, 5 octobre, 6 h. 5 m., soir.

Général Reyau au ministre guerre, Tours.

Parti aujourd'hui, 5 octobre, de Chevilly, à 3 heures du matin, je me suis dirigé avec 5 brigades de cavalerie et de l'infanterie sur Toury ; chaque brigade ayant une demi-batterie. Arrivé vers 7 heures à 3 ou 4 kilomètres de Toury, devant le village de Chaussis, l'escadron du 6^e hussards, qui était en avant-garde, a entouré le village, s'est jeté sur les avant-postes ennemis, et leur a enlevé 5 prisonniers du régiment royal bavarois. L'artillerie ennemie, forte de 10 pièces de 12, établie en position à Toury, a atteint avec beaucoup de justesse nos batteries, neuf canons de 4 seulement. La demi-batterie de la brigade Longuerue a eu, dès le commencement de l'action, ses pièces démontées, ainsi que deux officiers du 6^e hussards.

Le chef d'escadrons Loyet et le sous-lieutenant de Bourgoing ont été grièvement blessés. Dans la brigade Ressayre, plusieurs obus sont tombés dans le 9^e cuirassiers, formé en colonne serrée, et ont atteint trois hommes et trois chevaux. Malgré ces feux très-bien dirigés, le mouvement en avant s'est continué. Le village de Toury a été tourné sur la droite par la brigade Ressayre. La cavalerie ennemie, forte de 4 à 500 hommes, appuyée par 2,000 hommes d'infanterie, a été obligée de battre en retraite en prenant la route de Paris. Nous l'avons poursuivie pendant 3 ou 4 kilomètres en avant de Toury, échangeant encore quelques boulets avec l'ennemi, qui se retirait avec beaucoup de rapidité. J'ai dû arrêter alors le mouvement en avant ; les troupes étaient accablées de fatigue, la brigade Michel ayant marché depuis minuit, les autres depuis 5 heures du matin, hommes et chevaux n'ayant ni bu ni mangé. Je me suis alors porté en arrière sur Toury. Là j'ai reconnu la force exacte de l'ennemi et la présence depuis huit jours du prince Albert, des princes de Saxe-Meiningen et de Saxe-Altenbourg, qui avaient quitté Toury à 8 heures du matin, dès notre première attaque. J'ai fait saisir un parc de bestiaux, 147 vaches, 52 moutons réunis par l'ennemi,

et je l'ai fait diriger immédiatement sur Arthenay.

Aussitôt que je le pourrai, je vous adresserai un rapport plus détaillé sur cette affaire, dans laquelle chacun a fait son devoir.

L'Union de l'Ouest a reçu du Mans la lettre suivante, écrite par une personne qui arrive de Versailles. On peut tenir pour authentiques les détails qu'elle donne.

« Le Mans, 30 septembre.

» J'arrive de Versailles. On n'y sait rien : pas de lettres. Le prince royal est à la préfecture. Il dit à qui veut l'entendre que, si cela dépendait de lui, il ferait la paix immédiatement.

» Le roi s'ennuyant à Ferrières, est attendu aujourd'hui à Versailles. Il est possible qu'il s'y établisse. On le logera à Trianon.

» Autour de Paris, il n'y avait pas, ces jours derniers, plus de 200,000 hommes; huit corps et demi. Chaque corps doit avoir régulièrement 30,000 hommes; mais à la suite des pertes essuyées, on ne doit plus les évaluer qu'à 22,000.

» Dans Versailles il y a beaucoup d'ordre, mais dans les environs, ce n'est pas la même chose.

» On craint de manquer de vivres. Depuis deux jours, les Prussiens ont déclaré que toutes les routes étaient libres, sauf celles qui conduisent à Paris.

» A Versailles le séjour n'est pas agréable, mais il est sans danger. Il faut loger l'ennemi. L'évêque a un pasteur protestant pour hôte.

» Les ambulances prussiennes sont au rez-de-chaussée du château. Les aumôniers logent chez les capucins.

» Les troupes des cinq corps qui occupent Versailles et ses environs sont composées de Polonais, de Bavaurois et de Saxons, par conséquent de catholiques.

» Plusieurs courriers sont venus de Pétersbourg au quartier-général du roi de Prusse. On prétendait qu'aujourd'hui il devait arriver une grande nouvelle de Russie. Il est certain que cette puissance peut jouer un grand rôle; mais on aurait dû comprendre qu'elle n'entend avoir que le premier, si elle agit, et peut-être M. Thiers aurait-il gagné plus que du temps en se dirigeant de suite vers Pétersbourg. X... »

LE GÉNÉRAL DE POLHÈS ET LE PRÉFET DU LOIRET.

M. le préfet du Loiret a adressé la lettre suivante aux journaux d'Orléans :

Orléans, 1^{er} octobre 1870.

Monsieur le Rédacteur,

Puisque M. le général de Polhès a cru devoir laisser de côté les règlements militaires en adressant aux journaux une explication au sujet de sa retraite du 26 septembre dernier, permettez moi de compléter son récit par la communication des deux lettres que je lui ai adressées dans la nuit suivante et qui n'étaient pas destinées à la publicité.

Orléans, le 28 septembre 1870,
4 h. du matin.

Monsieur le général,

Je ne vous dissimulerai pas que le mécontentement a été très-vif, hier matin, dans Orléans, quand on a su votre départ précipité de la nuit. Ce mécontentement s'est singulièrement augmenté encore lorsqu'on a appris, dès dix ou onze heures du matin, par les voyageurs et les voitures publiques, que l'ennemi n'était pas en force et ne menaçait nos troupes sur aucun point.

J'ai dû m'assurer moi-même de cette situation, et j'ai envoyé sur divers points des courriers spéciaux, dans lesquels je pouvais avoir pleine confiance. Les renseignements qui m'ont été rapportés sont unanimes et parfaitement concordants entre eux.

Hier matin, pas un ennemi n'avait passé sur la gauche de la route de Paris, c'est-à-dire du côté de Patay, Ormes, etc. La cavalerie prussienne, repoussée à la Croix-Briquet, s'est re-

tirée et a couché à Tivernon, bien au delà d'Arthenay. Ils ne paraissent pas être plus de deux ou trois mille avec sept ou huit canons, et, dit-on, une mitrailleuse. Ils n'ont pas avec eux d'infanterie, et il faut aller jusqu'à Pithiviers pour en trouver.

On m'a rapporté que, dans la journée, quelques uhlands étaient entrés à Cheville pour se retirer ensuite, et on m'a affirmé, le soir, que, sur un ordre reçu par le prince ou le général qui le commande, l'ennemi avait rétrogradé vers Paris et Châteaudun, par Sougy et Terminières.

Hier matin encore, Monsieur le général, deux heures après votre départ, sont arrivés deux régiments de cuirassiers qui venaient de Blois; ils n'ont trouvé aucun ordre, et sont venus me demander quelques explications. J'ai dû leur indiquer votre mouvement de retraite, et ils sont repartis, je crois, vers Blois. Le matin aussi, on est venu me prévenir que 7 à 800 hommes étaient restés en forêt sans ordre; je les ai fait avertir par un courrier, et ils sont arrivés le soir à Orléans, sans savoir où aller. J'ai pris sur moi de leur donner l'ordre de partir ce matin pour Cléry, les faisant loger chez l'habitant, et leur disant d'attendre là de nouvelles instructions. Ils appartiennent à divers régiments de ligne, et ne sont commandés que par des capitaines.

Vous comprenez, Monsieur le général, l'émotion, la panique, l'indignation même, que ces événements ont dû jeter dans Orléans. Le chemin de fer, dès le matin, s'est retiré vers La Ferté et Beaugency; — le télégraphe, que j'ai fait rester le plus longtemps possible, a emporté ses appareils. Je me trouve sans moyen de communication, et dans l'impossibilité de faire parvenir à temps les ordres que vous me transmettez.

Je dois ajouter encore, Monsieur le général, que j'ai appris, hier soir, qu'une députation spontanée devait partir cette nuit même pour Tours, afin de demander au Gouvernement un général qui puisse et veuille défendre la forêt d'Orléans et les environs. Voilà, Monsieur le général, toute la vérité que je n'ai pas cru devoir vous cacher, quelque pénible qu'elle soit.

Veillez croire, etc.

Orléans, 28 septembre 1870,
6 heures du m.

Monsieur le général,

Deux heures se passent à chercher un cheval et une voiture, qui ne se trouvent plus dans Orléans. Je viens d'en faire requérir par la force.

Mais, avant le départ du courrier, je veux vous ajouter qu'à mon sens, l'état de désorganisation causé dans la ville par cette panique ne doit pas nous faire abandonner un instant les intérêts sacrés de la défense nationale.

J'avais oublié de vous dire que les banques, caisses publiques, etc., s'étaient également retirées. Le conseil municipal, réuni hier soir, avait cru devoir protester contre votre départ et contre l'abandon de la ville.

Je viens d'employer les deux heures dernières à envoyer des courriers à pied et en vélocipèdes pour porter vos ordres à la Ferté et à Beaugency. J'ai appris que les cuirassiers ont couché à Lailly, et je prends sur moi d'arrêter, s'il se peut, leur départ. Enfin, je fais rentrer dans ses casernes l'infanterie revenue hier soir de la forêt, et que j'avais envoyée hier à Cléry, ne pensant pas avoir l'honneur de recevoir une lettre de vous cette nuit.

J'ajoute, monsieur le général, que mon avis formel est qu'un commandant énergique soit donné aussitôt que possible à toutes ces troupes, et je crois urgent que la défense soit immédiatement organisée à Orléans, ne fût-ce que pour empêcher un retour offensif de l'ennemi, que rien ne fait prévoir ce matin, mais contre lequel il faut se prémunir.

Pardon, monsieur le général, de tout le décousu des lettres. Je n'entends que très-peu de

chose aux opérations militaires et je fais seulement de mon mieux, bien décidé, en tout état de cause, à n'abandonner la partie que lorsque je succomberai sous la force.

Agrérez, etc.

Je dois encore ajouter un mot. Oui, il est très-vrai que j'ai été appelé à une réunion où le général de Polhès a cru devoir exposer les motifs de sa retraite. Mais, ce qu'il faut qu'on sache, c'est que le général de Polhès déclarait être en présence de forces tellement supérieures, qu'une déroute était inévitable, et que, selon lui, l'ennemi aurait poursuivi les foyards jusque dans Orléans. Il me prévenait donc simplement de la nécessité où il était de se replier sans retard avec toutes ses troupes. Aussi est-ce avec une profonde surprise que j'ai reconnu, dès le lendemain, que le général de Polhès avait été trompé par des renseignements indirects, et qu'il le constatait lui-même par un retour aussi précipité que son départ.

Il a fallu, monsieur le rédacteur, les circonstances sans doute extraordinaires qui ont forcé le général de Polhès à recourir à la publicité, pour que je me départisse d'un silence que j'aurais beaucoup mieux aimé garder jusqu'au bout.

Veillez agréer, etc.

Le préfet du Loiret,
Aif. PEREIRA.

DÉTAILS DE STRASBOURG.

On annonce la publication très-prochaine du rapport du général Urich sur le siège et la capitulation de Strasbourg.

Le bombardement a duré 59 jours sans discontinuation; on estime que les Prussiens ont dû tirer plus de 300,000 coups de canon, ce qui, d'après le calibre de leurs pièces, a dû nécessiter une dépense de plus de 12 millions de francs.

On évalue à environ 50 millions l'ensemble des pertes matérielles essuyées par la ville de Strasbourg.

En hommes, la garnison n'a eu que 2,500 tués ou blessés pendant toute la durée du siège.

Les Prussiens entretenaient de nombreux espions dans Strasbourg, et savaient de la manière la plus exacte tout ce qui s'y passait. L'autorité militaire le savait; mais elle n'est jamais parvenue à saisir les traîtres qui communiquaient avec l'ennemi. Plusieurs individus, arrêtés sur de vagues indications, ont dû être relâchés, faute de la moindre preuve.

Le préfet envoyé par la République, M. Valentin, est prisonnier, et dirigé sur l'intérieur de l'Allemagne.

LES MORTS MYSTÉRIEUX.

On affirme que le principal personnage mort et transporté à Reims serait bien le général de Moltke.

On aurait appris le fait à Tours de la façon suivante :

Une grande dame, dont les propriétés près de Versailles se trouvent actuellement sous le coup de l'invasion, et qui a été forcée de donner asile en son château à deux officiers généraux prussiens, aurait appris de ces derniers la mort du général de Moltke, et se serait hâtée de transmettre cette nouvelle à M. Crémieux par un courrier exprès.

Voici quelle serait la relation apportée par ce courrier.

Le général de Moltke, le prince de Reuss et le duc de Nassau voyageaient en calèche, protégés par une escorte considérable de cuirassiers blancs.

Ils arrivèrent à un point où la route se trouvait encaissée entre deux talus fort élevés. Les cuirassiers, pour laisser passer la voiture, furent alors obligés de se porter en avant et en arrière de la voiture, qui se trouva momentanément isolée.

Ce fut alors que des francs-tireurs, embusqués en cet endroit merveilleusement choisi, firent pleuvoir une grêle de projectiles sur la

voiture et tuèrent le général, ainsi que les deux princes.

On ajoute qu'une personne, arrivée de Reims, aurait vu, de ses yeux vu, la voiture entourée de linges et criblée de plus de cent trous de balles.

UN COUP DE MAIN.

L'affaire suivante, dit la France, n'a encore été racontée nulle part en France, que nous sachions. Elle offre d'autant plus d'intérêt que c'est un journal allemand qui nous la révèle.

Le Trierer Zeitung rapporte que le 20 septembre un convoi de vivres, destiné à l'armée de Metz, a été surpris et capturé par des troupes françaises à Koenigsmacher, en France, non loin de la frontière allemande.

D'après les dires des charretiers qui sont parvenus à s'échapper, le convoi se composait de 192 voitures, et était escorté par six soldats de la landwehr, commandés par un sous-officier.

A Koenigsmacher, le convoi fut attaqué par un détachement français, auquel se joignirent les paysans de ce village. Un petit détachement de hussards, qui faisaient une reconnaissance aux environs, accourut, mais se trouva trop faible contre les nombreux ennemis.

Un homme de l'escorte et le sous-officier furent faits prisonniers. Sur les 300 charretiers qui accompagnaient le convoi, 49 seulement avec 13 chevaux et 2 charriots, parvinrent à s'échapper. Les autres furent forcés de transporter leur cargaison à Thionville. Un de ces derniers parvint à s'évader et à retourner à Trèves. Le 24, deux compagnies de la landwehr partirent pour Koenigsmacher pour procéder au châtimement des coupables.

Le 25, au matin, 52 des voituriers capturés revinrent à Trèves. On les avait remis en liberté à Thionville.

Pour les articles non signés : P. GODDET.

Nouvelles Diverses.

La commission chargée de la direction des affaires de la guerre serait, dit-on, composée comme suit :

MM. Glais-Bizoin, Laurier, Steenackers, Frayssinet, Lecesne, Alphonse Gent.

— M. Thiers a quitté Saint-Petersbourg pour revenir en France, en passant par Vienne et Florence.

D'après les dépêches de Saint-Petersbourg, M. Thiers aurait quitté cette ville relativement satisfait de sa délicate mission.

— Les journaux de Besançon nous apprennent l'arrestation de M. Lutz, le courrier aérien dont le passage à Tours avait fait quelque bruit.

Il paraîtrait que M. Lutz, que nous savions déjà avoir pris à faux la qualité d'aéronaute, avait également usurpé le titre de commissaire du Gouvernement qu'il s'arrogeait.

Du moins, aurait-il voulu en faire un usage abusif dans le département du Doubs.

Les dernières nouvelles nous apprennent qu'il est prisonnier dans la citadelle de Besançon, et que l'instruction commencée contre lui n'est pas encore terminée.

— M. Chassepot est en ce moment à Tours.

— Au dire du Mémorial des Pyrénées, M. Lavignerie, archevêque d'Alger, a l'intention de se porter candidat à l'Assemblée constituante afin d'y défendre les intérêts religieux et coloniaux de l'Algérie.

— Une personne de Secval, près Pithiviers, aurait recueilli d'un Prussien cet aveu important : « Les soldats prussiens sont las de la guerre, et Bismark a ordonné au corps dont nous faisons partie, de saccager la France le plus possible. »

A Estouy, un officier prussien disait hautement : « Nous n'espérons pas prendre Paris par les armes, mais par la trahison. »

— On signale la présence à Tours de M. Delfus, le vaillant et intrépide franc-tireur dont les Prussiens ont mis la tête à prix.

— On mande de Brest que le *Lafayette* est arrivé d'Amérique, ayant à bord 150 volontaires, 150,000 fusils à 6 coups se chargeant par la culasse, 6 millions de cartouches, enfin une quantité considérable de revolvers et de sabres-baïonnettes.

— On nous apprend que les Prussiens, à l'aide d'une effroyable quantité de chariots, ont déménagé complètement le château de Compiègne.

Il n'y reste pas un rideau, ni un bronze, ni une statue.

Comme on le voit, ce brigandage est admirablement organisé.

— Le nombre total des représentants du peuple sera de sept cent cinquante-trois (et non de sept cent cinquante, comme il avait été dit par erreur), et de quatorze pour les colonies, au total : sept cent soixante-sept.

— Le général Palikao se trouve depuis quelques jours à Wilhelmshöhe. La santé de l'empereur laisse beaucoup à désirer, et c'est de là que les bruits relatifs à une tentative de suicide faite par l'empereur ont pris leur origine.

— On construit, dit le *Progrès de Lyon*, dans une usine de la Guillotière, une mitrailleuse à vapeur qui lancera deux mille balles à la minute.

PARIS ASSIÉGÉ.

Il est inutile de dire que tous les théâtres sont fermés à Paris; les uns, comme la Comédie française, sont transformés en ambulances, les autres sont destinés aux réunions populaires. Le nouvel Opéra est un magasin de munitions, et le haut de son pignon porte un système de signaux aériens. Les réunions populaires attirent tous les soirs une foule considérable, mais le public se rend là souvent comme vers un lieu de distraction, et l'on n'attache pas d'importance aux discours exagérés de certains évergètes qui ne respectent que leurs opinions chimériques. Le spectacle vaut la peine d'être observé, et parfois une douce hilarité règne dans l'auditoire, quand on voit défiler le bataillon des orateurs, qui exposent de nouveaux systèmes de mitrailleuses infernales destinées à décimer l'armée prussienne en quelques secondes. Pour réaliser leurs rêves, ils ne demandent que quelques centaines de mille francs, et signalent aux vrais patriotes l'incurie flagrante du gouvernement, qui ose ne pas ajouter foi aux merveilles qu'ils annoncent.

Les idées les plus fantastiques, les projets les plus insensés se succèdent avec une rapidité vertigineuse... Au milieu de toutes ces utopies, on entend parfois d'excellents orateurs, on voit se produire des idées fécondes.

— A Paris, les omnibus et les voitures vont et viennent comme par le passé; des milliers de flâneurs font le tour de Paris, sur les impériales du chemin de fer de ceinture, et passent facilement ainsi la revue de tous les bastions. — Les bateaux mouches, sur la Seine, sont encombrés de monde; des gardes nationaux, des femmes, des enfants, les remplissent pour se rendre jusqu'au Point-du-Jour, où l'on aperçoit les chaloupes canonnières, où l'on entend parfois le canon qui lance un obus sur les travaux ennemis. — On continue à pied sa promenade jusqu'à Passy, d'où l'on aperçoit le bois de Boulogne, dont les arbres sont abattus jusqu'à 500 mètres.

— Les ingénieurs de Paris ont rendu à la patrie des services de premier ordre; ceux qui dirigent les grandes usines, comprises dans l'enceinte des fortifications, ont transformé leurs fabriques en véritables ateliers de guerre. Chez Cail, on fabrique jour et nuit des mitrailleuses d'une puissance formidable, qui crachent la mitraille jusqu'à deux kilomètres de distance. Il va bientôt sortir de cette maison une locomotive d'un nouveau système,

véritable merveille de mécanique. Cette locomotive ne pèse pas moins de 6,000 kilogrammes. Le chauffeur et le mécanicien sont enfermés dans une petite chambre blindée, qui ne craint aucun projectile; sur les bas-côtés de cette machine, des galeries protégées par des plaques de blindages porteront deux mitrailleuses formidables. Cette locomotive pourra circuler sur le pont du Point-du-Jour, et lancer des balles jusque sur les hauteurs de Meudon.

INCENDIE GIGANTESQUE.

Dans la journée du 27 septembre, un immense incendie s'est déclaré dans les magasins d'huiles essentielles, établis dans le lac des buttes Chaumont, au nord de Paris.

En un instant, toute la population s'est portée au secours, et, après des efforts sur-humains, on est parvenu à se rendre maître du fléau. Voici sur ce sinistre le rapport du préfet de police, rapport que nous apporte le *Journal officiel* du 29 septembre.

Dès qu'on a pu se rendre maître du foyer de l'incendie qui a éclaté hier aux buttes Chaumont, l'autorité s'est empressée de prescrire une enquête pour découvrir les causes de ce sinistre.

Une pipe non consumée ayant été ramassée sur une partie de remblai qui recouvrait le dépôt intact, elle a su qu'elle appartenait à un ouvrier nommé Henriot (Adolphe), demeurant à Paris-Belleville.

Cet individu, qu'on a trouvé au lit atteint de graves brûlures aux mains et à la partie postérieure du corps, a été l'objet d'un interrogatoire. Après quelques réticences et dénégations qu'il n'a pu soutenir, il a fait des aveux complets.

Quelques instants avant l'événement, il avait quitté le chantier et s'était accroupi dans un massif d'arbres, en tournant le dos au dépôt d'huiles minérales. Ayant voulu, à ce moment fumer une pipe, il a dans ce but frotté une allumette, s'est vu instantanément entouré de flammes et a pris la fuite.

La cause du sinistre est ainsi expliquée tout naturellement, et le résultat de l'enquête a pleinement confirmé les déclarations de cet individu.

Au pied de la falaise, et masqué par le bouquet d'arbres, se trouvait, en effet, un espace non encore remblayé, où s'était formée une atmosphère éminemment inflammable, et le contact de l'allumette a suffi pour déterminer l'ignition. La flamme s'est alors propagée avec une rapidité d'autant plus grande, que les fûts d'essence n'étaient pas encore recouverts, et, en peu d'instants, elle a produit un immense foyer.

Grâce à la promptitude et à l'intelligence avec lesquelles les secours ont été portés, le feu a pu heureusement être circonscrit, et l'application immédiate de la terre dans l'intervalle des fûts a eu pour effet d'empêcher la communication aux rangs inférieurs.

On évalue cependant à 4,000 le nombre des barils qui ont été détruits.

Les faits qui précèdent sont attestés par les enquêtes qu'ont dirigées le service municipal des ponts-et-chaussées et la préfecture de police. Il en résulte clairement que la malveillance est entièrement étrangère à ce sinistre, et que son malheureux auteur, déjà cruellement puni et civilement responsable, ne peut être l'objet d'aucun soupçon de criminalité.

LA POUDRE.

Dans beaucoup de communes, on manque de poudre. Comment s'en procurer ?

Voici la recette, employée par les francs-tireurs d'une commune et qui leur a parfaitement réussi, dit la *Constitution*.

Pour faire 100 grammes de poudre :

Prendre : 78 grammes de salpêtre, 12 grammes de charbon, 10 grammes de soufre en bâton.

Réduire en poudre séparément et passer au travers d'un tamis.

Mélanger les trois substances, les délayer

avec de l'eau, ou mieux avec de l'eau-de-vie, ou mieux encore avec de l'esprit-de-vin.

Former une galette très-mince que l'on met à sécher au soleil ou sur une plaque légèrement chauffée.

Ecraser, une fois séchée, avec un couteau de bois sur une table de bois. Le couteau de fer pourrait amener une détouation et causer de graves accidents.

La poudre ne doit pas être réduite en poussière, mais autant que possible en petits grains, elle a plus de force.

On obtient, par le procédé qui précède, une poudre aussi puissante que la poudre de chasse; elle n'a que le désavantage de crasser plus vite les armes.

Chronique Locale et de l'Ouest.

PRÉFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE.

Citoyens,

Un décret du Gouvernement fait entrer dans la garde nationale mobilisée, tous les volontaires qui ne s'engagent ni dans l'armée régulière, ni dans la garde mobile.

Le Gouvernement, qui a ordonné la création d'une nouvelle armée de plus de huit cent mille hommes, ne peut pas permettre que les éléments les plus énergiques de cette force immense, qui doit sauver le pays, soient enlevés à l'emploi où ils sont nécessaires.

Le Gouvernement de la République accueille et appelle sous les plis du drapeau tricolore tous les dévouements; il ne saurait tolérer la désorganisation des armées nationales.

Le commissaire de la défense de Maine-et-Loire, de la Sarthe et de la Mayenne,

Signé : H. ALLAIN-TARGÉ.

M. le ministre de l'intérieur à MM. les préfets.

Les conseils de révision apprécieront souverainement la question des soutiens de famille.

Les hommes de 25 à 35 ans, remplacés dans l'armée, devront être mobilisés.

Les infirmités antérieures constatées par les conseils de révision militaires, devront être examinées à nouveau par les conseils de révision de la garde nationale mobilisée.

Les conseils municipaux sont autorisés à voter des fonds pour l'habillement et l'armement de leurs gardes nationales.

Les circonstances exigeant que les régiments de zouaves et de cavalerie soient immédiatement utilisés, les hommes qui se présenteront pour s'engager à destination de ces corps, ne pourront être acceptés que s'ils ont servi au moins pendant un an.

Par décret du 30 septembre, MM. A. Robert, avocat, et Le Blaye, sont nommés conseillers de préfecture du département de Maine-et-Loire.

Par décret en date du 4 octobre 1870, M. Tabouret, juge au tribunal de première instance de Napoléon-Vendée, a été nommé conseiller à la Cour d'appel d'Angers, en remplacement de M. Boutrais, décédé.

Par décrets de la délégation du Gouvernement de la défense nationale en date du 26 septembre 1870, sont autorisés :

Le département de Maine-et-Loire, conformément à la demande qu'en a faite le Conseil général dans sa session extraordinaire du 19 septembre, à emprunter une somme de 400,000 f. dont le produit sera affecté à l'organisation de la défense nationale;

Les départements de la Sarthe et de la Vendée, conformément aux demandes qu'en ont faites les Conseils généraux dans leurs sessions extraordinaires des 14 et 20 septembre, à emprunter : le premier, une somme de un million; le second, celle de 1,800,000 fr., dont le produit sera affecté à l'organisation de la défense nationale.

CANDIDATURE DE M. GAUJA.

Que suis-je, moi, pour recommander la

candidature de M. Gauja? Je me le demande à moi-même, et me sens plus disposé à me taire qu'à parler.

Mais je connais M. Gauja, je puis rendre un témoignage, et je le dois d'autant plus qu'il ne l'a pas demandé et qu'il ne l'apprendra qu'avec le public en lisant votre journal.

M. Gauja a occupé, plus de vingt ans, diverses préfectures importantes. Ce n'est donc pas un nom à mettre en lumière. C'est un homme dont une grande partie de la vie a été publique, particulièrement dans ce département. Je ne l'ai connu qu'aux Rosiers où il s'est retiré, ne voulant, ne pouvant servir l'Empire.

Si j'avais à le caractériser d'un seul mot, ce serait celui de *bienveillance*, d'un autre encore, celui de *franchise*, ouverture.

Comme opinions, comme principes politiques, figurez-vous M. Thiers, son ami.

Quelle est la situation, aux Rosiers, de M. Gauja? La plus modeste, portée avec une parfaite dignité, mélange de philosophie et d'étéude, sans prétention, sans hauteur;

Actif, toutefois, et rendant à tous autant de services qu'il peut.

Il n'a rien fait, rien, dans le but de se rendre populaire, et pourtant j'ose prédire que pas une voix de la commune ne lui manquera pour l'Assemblée constituante.

Dans cette guerre affreuse, son gendre, lieutenant-colonel à l'armée du maréchal Mac-Mahon, vient d'être tué. M. Gauja charme sa douleur par l'éducation des petits enfants qu'il laisse.

Est-il républicain? J'affirme qu'il y a tout ce qu'il faut en lui pour faire un bon et loyal républicain.

Lisez sa profession de foi. Il y parle de fraternité, il prononce le mot évangile.

Il n'est pas *clérical* pourtant, je veux dire de ceux qu'on a tort de désigner ainsi; mais on peut dire avec vérité que les sentiments fraternels, la morale évangélique, sont les sentiments, la morale, la pratique de M. Gauja.

Notre département doit fournir onze représentants à l'Assemblée constituante. Comptez-il onze personnages plus éclairés, meilleurs, plus sûrs, plus honnêtes et plus capables que M. Gauja? C'est là toute la question. Il ne m'appartient que de la poser.

F. DABURON,

Ancien magistrat, ancien conseiller général.

Hier matin, une foule nombreuse rendait les derniers devoirs à un enfant de Saumur, mort glorieusement des suites de blessures reçues à la bataille de Sedan.

M. Gaston Kerneis, sergent-fourrier au 6^e chasseurs à pied, après cette néfaste journée, avait été transféré à l'ambulance du grand séminaire d'Amiens; c'est là qu'il a expiré, le 2 octobre, à l'âge de 26 ans.

Puisse le témoignage public de sympathie donné hier, par cette foule qui accompagnait le cercueil, être une consolation pour cette famille si cruellement éprouvée.

Plusieurs de nos concitoyens ont reçu des lettres de Metz par le dernier ballon. Elles sont bonnes et ne parlent d'aucun engagement nouveau. Elles portent les dates du 20 au 25 septembre.

L'escadron de marche du 3^e lanciers, formé à Saumur par les soins de M. Bourceul, capitaine-instructeur, avec le concours des officiers de cet escadron, s'est vu avec peine privé tout-à-coup de ce chef intelligent et dévoué.

Tous les hommes de cet escadron se sont présentés mercredi soir devant M. le colonel Pollard, pour demander le maintien à leur tête de leurs officiers, en qui ils ont pleine confiance. D'un autre côté, des démarches actives ont été faites à Tours, auprès du comité de la défense nationale, pour arriver au même résultat.

Voici un entente et un témoignage de sympathie qui font honneur aux chefs et aux soldats de cet escadron.

Judi dernier, on a retiré d'une carrière de 6 mètres de profondeur, située à Douces, le cadavre du sieur Paya (François), âgé de 59 ans, qui y était tombé accidentellement. La mort a dû être instantanée.

Nous apprenons à l'instant que M. Engelhard est nommé préfet de Maine-et-Loire, en remplacement de M. H. Allain-Targé, démissionnaire. M. Engelhard était le maire de Strasbourg lorsque le dernier préfet, M. Valentin, fut envoyé dans cette ville. (Democrat.)

On parle de plusieurs candidats à la Constituante, mais rien encore n'est officiellement annoncé par les comités de diverses nuances qui se sont formés à Angers. — Voici les noms mis en avant, outre M. Gaujâ :

M. Delavau Henri, M. O'Neill de Tyone, M. Merlet, d'Angers, M. Beulé, membre de l'Institut, M. Aubelle, propriétaire à Montreuil, M. Bodin, avoué, M. Combier James, négociant à Saumur, M. Lecoy.

M. Guépin, préfet de la Loire-Inférieure, a donné sa démission pour se présenter comme candidat aux élections de l'Assemblée constituante.

Deux délégués de la Société de secours aux blessés, MM. Foucher de Careil et Beulé (de l'Institut), sont de retour de l'inspection qu'ils ont entreprise dans notre région, pour y organiser le service des ambulances. Ces messieurs rapportent les meilleures impressions de leur voyage dans l'Ouest et le Nord-Ouest. L'armée de la Loire peut compter désormais sur de nombreux secours en matériel et en argent. Les offres de lits dépassent 12,000 ! Quinze comités nouveaux viennent de se former en Bretagne et en Vendée pour centraliser ces ressources.

L'administration des postes de Tours s'est émue des plaintes auxquelles ont donné lieu les irrégularités de son service. Une note par elle communiquée aux journaux a pour objet de répondre à ces griefs. Cette note, sur laquelle nous appelons l'attention de ceux qui subissent eux mêmes les conséquences de ce désarroi postal, établit que les causes principales des retards dont le public se plaint, sont le morcellement et l'encombrement qui, en rendant tout service régulier impossible sur les chemins de fer, déjouent toutes les combinaisons élaborées par la poste. D'où la conclusion qu'il serait injuste de rendre cette administration responsable de retards qu'elle est la première à déplorer.

POUR LES BLESSÉS.

Une lacune regrettable s'est fait sentir douloureusement depuis le commencement de la guerre; elle a été signalée par les médecins et les aumôniers; c'est le manque de chemises de rechange au moment même où les blessés arrivent aux ambulances.

Nous n'hésitons donc pas à faire un nouvel appel à la charité publique et à demander à toutes les familles de donner quelques chemises. De toile ou de coton, vieilles ou neuves,

elles seront acceptées avec reconnaissance, de même que les gilets de flanelle que l'on voudra bien y joindre.

On peut adresser ces objets à Tours, à M^{me} Sagey, rue de la Grandière, 11; et à M^{me} de Galember, rue Traversière, 4, qui les feront parvenir directement partout où besoin sera.

Dans les départements limitrophes, il sera bon de désigner une ou deux personnes notables, pour centraliser les dons, en faire des ballots et les adresser à l'intendance de Tours, en spécifiant sur l'adresse, le nombre et la nature des objets envoyés.

AUX ACTIONNAIRES DE LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

La Compagnie du Chemin de fer d'Orléans a donné à ses Actionnaires, par une insertion dans les journaux, l'avis de l'ajournement du paiement de l'à-compte sur le revenu des actions (intérêt et dividende) qu'elle était dans l'usage de payer au 1^{er} octobre. Cet avis a donné lieu à plusieurs demandes d'informations auxquelles il convient de répondre par les explications qui suivent :

La distribution des produits nets de chaque exercice est régie notamment par les articles des Statuts dont suivent les extraits ci-après :

« Art. 50. — Les produits de l'entreprise serviront d'abord à acquitter les dépenses d'entretien et d'exploitation du chemin, les frais d'administration, l'intérêt et l'amortissement des emprunts qui auront pu être contractés, et généralement toutes les charges sociales. »

« Art. 52. — (Extrait.) Sur l'excédant des produits, après le paiement des charges déduites en l'art. 50, il est prélevé chaque année : 1^o Une retenue destinée à constituer un fonds d'amortissement 2^o Trois pour cent de ladite somme de TROIS CENTS MILLIONS qui sont employés à servir, pour les actions amorties ou non amorties, un intérêt annuel de quinze francs »

« Art. 55. — (Extrait.) Le paiement des intérêts et dividendes se fait à Paris, au lieu indiqué par les publications de la Compagnie »

Sans qu'il soit nécessaire de faire ressortir les impossibilités pratiques de l'exécution de l'art. 55 des Statuts, au moment où toutes les communications avec Paris sont interceptées, les articles qui précèdent démontrent surabondamment que ni les Statuts, ni le droit commun, ne permettent au Conseil d'Administration de distribuer aux actionnaires aucune part du revenu net (intérêt et dividende), sans avoir la certitude de réaliser et d'encaisser la totalité des sommes nécessaires pour faire face intégralement au paiement des obligations qui constituent la dette de la Compagnie exigible au 1^{er} janvier prochain. Cette dette, privilégiée sur tous les produits de l'entreprise, a la priorité sur tous les paiements qui pourraient être faits aux actions.

En temps ordinaire, aucune difficulté ne s'opposait à la délivrance, au 1^{er} octobre, d'un à-compte sur le revenu des actions, les recet-

tes ne présentant aucune chance de perturbation grave. Mais, dans la situation actuelle et en face d'une invasion qui occupe une partie importante du réseau en exploitation, il n'appartient à personne d'évaluer par prévision les recettes et les produits nets et disponibles du dernier trimestre de l'année.

Le Conseil d'Administration ne peut donc distribuer les produits acquis jusqu'à ce jour et qui sont le gage privilégié des créanciers de la Compagnie. Son devoir est de se renfermer dans les règles du droit et les prescriptions des Statuts.

GARDE NATIONALE SÉDENTAIRE DE SAUMUR.

Dimanche 9 octobre, exercice de bataillon.

Les compagnies se rassembleront assez à temps à leur lieu habituel d'exercice, pour arriver en ordre à 8 heures précises, et se réunir sur la place de l'Hôtel-de-Ville, où le capitaine adjudant-major leur désignera leur place de bataille. VÉTAULT.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Tours, 7 octobre, 4 h. soir.

Des renseignements officiels augmentent l'importance du combat de Toury.

Une erreur dans la dépêche a fait croire que les cavaliers ennemis engagés étaient 500, tandis qu'ils étaient 40 escadrons, c'est-à-dire 4 à 5 mille.

Les Prussiens sont chassés de Toury, Jauville et des villages voisins.

Il y a une vingtaine de prisonniers parmi lesquels un courrier du prince Albert.

Les gardes nationaux arrivent de quatre kil. à la ronde. Grand enthousiasme.

Les Prussiens ont aussi été repoussés d'Ynonville et environs par les francs-tireurs et les gardes nationaux qui se sont levés en masse.

L'ennemi a quitté Pithiviers et Manchecourt.

Un poste de trente hommes à Bendary a été anéanti par les turcos de Voves.

On annonce que l'ennemi a évacué le pays au-delà de Toury, se repliant sur Etampes.

Epernon et Gallardon sont entièrement libres.

Les Prussiens emportant de fortes réquisitions se sont dirigés sur Rambouillet qu'ils occupent au nombre de 5,000.

En somme, par suite du combat de Toury et le concours énergique prêté aux troupes par les gardes nationales, les départements du Loiret, d'Eure-et-Loir et de l'Aube, sont débarrassés des Prussiens, de leurs réquisitions et de pillage.

Dans l'Eure, l'ennemi a occupé avec des forces nombreuses et de l'artillerie Passy-sur-Eure et Veron. Le colonel Cassagne ne céda le terrain que pied à pied.

Rouen, 7 octobre. — Les Prussiens sont venus à Gisors, ils ont été repoussés par les gardes nationaux.

2,000 Prussiens avec de l'artillerie sont campés dans le bois de Gisors.

Epinal, 6 octobre. — Un combat a duré toute la journée à Raon et Bruyères, contre 8 à 10,000 Prussiens avec de l'artillerie.

Il n'y pas eu de résultat.

Le général Dopré a été blessé. Nous avons gardé les positions.

Les gardes nationaux se joignent aux troupes.

Une dépêche du général Cambriels annonce que l'ennemi marche sur Neufbrisach.

Les villages, depuis Chalampé, sont occupés par beaucoup de troupes ennemies.

Le roi de Prusse se prépare décidément à bombarder Paris ! Une dépêche officielle de Berlin parvenue à Londres mande ce qui suit :

« Les préparatifs sont terminés pour une attaque régulière des fortifications et pour le bombardement de Paris. Les canons de siège et les mortiers sont en position. »

Le roi Guillaume a inspecté le 5 les positions du sixième corps d'armée.

Pour les nouvelles diverses : P. GODET.

La rentrée du pensionnat de M^{lle} BERGAULT, place du Petit-Thouars, aura lieu le lundi 3 octobre.

M^{lle} Augustine BERGAULT donnera, comme par le passé, des leçons particulières. (359)

M. SICARD, dentiste, rue des Lices, 32, Angers.

POUR ÉVITER
LES CONTREFAÇONS
DU
CHOCOLAT-MENIER
IL EST INDISPENSABLE
D'EXIGER
LES MARQUES DE FABRIQUE
avec
le véritable nom.

— Tout malade trouve, dans la douce *Revalscière* du Barry, santé, énergie, appétit, bonne digestion et bon sommeil. Elle guérit sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, fluxion et tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 72 000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, M^{me} la marquise de Bréhan, etc., etc. — Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — La *Revalscière* chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris. (450)

P. GODET, propriétaire-gérant.

A CÉDER

MAGASIN DE MERCERIE, BROSSERIE
ET JOUETS D'ENFANTS,

A Saumur, rue Saint-Jean, n° 48.

Pour traiter, s'adresser à M. Ch. BLANCHET.

Bail à la volonté de l'acquéreur. Toutes facilités du propriétaire, M^{me} Ollivier de Laleu. (316)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UN APPARTEMENT, composé de deux pièces, avec jardin, situé rue des Capucins, maison Jagot.

S'adresser au Directeur de l'usine à Gaz de Saumur. (359)

USINE A GAZ DE SAUMUR.

Le Directeur de l'usine à gaz de Saumur a l'honneur de prévenir le public que le traité passé entre l'Administration de l'Usine et la Compagnie des Mines de Blanzay, pour la vente du coke provenant de la distillation, prenant fin le 31 décembre prochain, il peut traiter dès aujourd'hui pour la vente du coke en gros à partir du 1^{er} janvier 1871.

Le Directeur de l'Usine à Gaz, A. FOUCHET. (358)

On demande une apprentie pour les modes et la lingerie.

S'adresser au bureau du Journal.

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

CODE DES

USAGES RURAUX.

Pour les départements situés dans le ressort de la Cour impériale d'Angers, Maine-et-Loire, Sarthe et Mayenne, par Ch. QURIS, avocat à Angers.

En vente à Saumur, au bureau du journal.

Médaille d'argent à l'Exposition universelle de 1867
Médailles aux Expositions universelles de 1855 et 1862.

BANDAGES HERNIAIRES

DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

Seul dépôt à Saumur, chez M. Lardeux, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.

Ces Bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. — M. LARDEUX se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

PRIX MODÉRÉS.

Saumur, P. GODET, imprimeur.